



Comité Départemental de Golf des Yvelines

CHALLENGE DES ECOLES DE GOLF QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES POUR LA FINALE DE LIGUE

Epreuve organisée conjointement par le Comité Départemental et la Ligue de Golf Paris Ile-de-France

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. PRESENTATION DU CHALLENGE

Le Challenge des Ecoles de Golf est un nouveau Challenge créé par la Direction Technique Nationale. Il remplace le Mérite des Ecoles de Golf Espoirs dès cette année.
Ce Challenge a pour objectif de faire plus jouer les jeunes en rendant la pratique du golf plus ludique. Sa déclinaison au niveau Régionale se traduit par une finale de Ligue. Le planning des épreuves ci-dessous, ouvertes aux Ecoles de Golf du département, permettra au Comité départemental des Yvelines de qualifier sa meilleure équipe pour cette finale.

2. CALENDRIER DES EPREUVES

Clôture inscription Clubs		Mercredi 26 Mai	
QUALIFICATIONS	Tour 1	Lieu	Maisons Laffitte
		Date	Mercredi 2 Juin
		Clôture inscription joueurs	Vendredi 28 Mai
	Tour 2	Lieu	Fourqueux
		Date	Mercredi 30 Juin
		Clôture inscription joueurs	Vendredi 25 Juin
FINALE	Lieu	Golf du Haras de Jardy	
	Date	Mercredi 7 Juillet 2021	
	Confirmation inscription clubs et joueurs	Vendredi 2 juillet	



Comité Départemental de Golf des Yvelines

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux Associations sportives des clubs du Comité Départemental des Yvelines qui pourront présenter 1 équipe (une seule par club). Le nombre d'équipes sera limité à **10** et seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

- L'équipe sera constituée de **6 membres et devra être mixte** (minimum 1 fille et 1 garçon), **licenciés de l'association sportive** du club qu'ils représentent.
La constitution de l'équipe pourra être différente pour chacun des deux tours.
- Les Equipiers doivent :
 - Être titulaires de la **licence FFGolf de l'année en cours et à jour du certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf délivré par un médecin de leur choix valable pour la saison en cours et enregistré à la fédération 7 jours pleins avant le premier tour de la compétition où si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié sous peine de non-participation.
 - Être âgés de **Moins de 17 ans au 19 octobre 2020** (nés le 20 octobre 2003 ou après).
 - Avoir un index **supérieur ou égal à 20**.
L'index pris en compte sera celui du vendredi précédent chaque tour et figurant sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet.

Un équipier ne pourra pas changer de club durant la totalité du Challenge (qualifications et finale)

4. ENGAGEMENTS

- Sur Extranet clubs : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard le **Mercredi 26 mai 2021**.
- **Seules les 10 premières équipes** inscrites seront retenues, date d'inscription faisant foi.
- **Le droit d'inscription est fixé à 30 €** pour l'équipe.

L'engagement du club sera confirmé dès réception de la fiche d'inscription par mail (cdg78@lgpidf.com) et du règlement du droit de jeu de préférence par virement bancaire (cf RIB sur la fiche d'inscription) ou par chèque à l'ordre du Comité Départemental des Yvelines.

5. INSCRIPTION DES JOUEURS

- **Pour les joueurs potentiels** : Durant toute la durée de l'épreuve. Pour chaque tour, la liste sera arrêtée **le vendredi précédent l'épreuve et les écoles devront envoyer leur composition d'équipe au Comité**.

6. FORMES DE JEU

- **FORMULE** :
 - Greensome : Chaque équipe doit être constituée de 3 greensomes.
Pour cette 1ère année, une Ecole de Golf qui ne serait pas en capacité de présenter 3 greensomes pourra cependant participer avec seulement 2 doubles.
 - Pour rappel, l'équipe doit être mixte (même si exceptionnellement ramenée à 2 doubles).
 - Les 3 catégories d'index du Challenge devant être représenté (minimum 1 joueur de chaque catégorie),
 - $20 \leq \text{index} < 35$
 - $35 \leq \text{index} < 50$
 - $\text{Index} \geq 50$ et NC
- chaque double doit avoir une somme des 2 index arrondis égale ou supérieure à 70**



Comité Départemental de Golf des Yvelines

- Strokeplay Brut Score maximum de **10** selon le barème suivant:
 - Trou en 1 ⇒ marque 1 point
 - Trou en 2 ⇒ marque 2 points
 - Trou en 3 ⇒ marque 3 points
 - Trou en 4 ⇒ marque 4 points
 - Trou en 5 ⇒ marque 5 points
 - Trou en 6 ⇒ marque 6 points
 - Trou en 7 ⇒ marque 7 points
 - Trou en 8 ⇒ marque 8 points
 - Trou en 9 ⇒ marque 9 points
 - Plus de 9 ⇒ marque 10 points, le joueur ramasse sa balle et l'équipe passe au trou suivant

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition de 2 meilleurs scores.

Chaque épreuve qualificative donnera lieu à un classement pour lequel sera attribué un certain nombre de points (cf. § CLASSEMENT).

Le club vainqueur de chaque tour est celui qui aura marqué le moins de points sur 9 trous.

- **DEPARTS** : En shot-gun à **14h30** si le nombre d'écoles de Golf engagées est inférieur ou égal à 6.
 - **DEPARTS** : du trou n°1 à partir de 14h00 si le nombre d'école de golf est compris entre 7 et 10.
- Les tirages et heures de départ seront consultables sur www.cdgolf78.com au plus tard 48h avant l'épreuve.

7. REPÈRES DE DÉPARTS

Repères préconisés selon les catégories du Challenge :

	20 ≤ index < 35	35 ≤ index < 50	Index ≥ 50 et NC
Garçons	ROUGES	ROUGES	ORANGES
Filles	VIOLETS	VIOLETS	ORANGES

8. INFORMATIONS

8.1. CADETS

Les cadets ne sont pas autorisés, les joueurs devant être **autonomes**.

8.2. ACCOMPAGNATEURS :

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, grands-parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue, de Comité ou de clubs, etc.... devront impérativement se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

8.3. SUIVEURS DE PARTIE :

Les parties pourront être accompagnées, en priorité par des suiveurs de parties accrédités par la Ligue ou le Comité

8.4. INSTRUMENT DE MESURE :

Les dispositifs électroniques de mesure de distance ne sont pas autorisés sur l'épreuve.



Comité Départemental de Golf des Yvelines

9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque épreuve qualificative donne lieu à un classement pour lequel est attribué un certain nombre de points (cf. tableau ci-dessous).

Place	Points
1 ^{er}	300
2 ^{ème}	220
3 ^{ème}	150
4 ^{ème}	100
5 ^{ème}	70
6 ^{ème}	50
7 ^{ème}	40
8 ^{ème}	30
9 ^{ème}	20
10 ^{ème}	10

Si des écoles de golf sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique (RMS) de la meilleure carte.

9.2. CLASSEMENT FINAL DES QUALIFICATIONS :

- Le classement final des qualifications prendra en compte les résultats en points sur les 2 épreuves organisées (un club ne participant qu'à une épreuve sera classé avec les points de l'épreuve).
- En cas d'égalité, les clubs seront départagés sur le moins bon résultat en points.
Si une égalité persiste, le départage sera effectué sur le moins bon résultat en points de la 2^e épreuve, puis sur le moins bon résultat en points de la 1^{ère} épreuve. Puis sur le meilleur résultat ...
- **La Meilleure école de golf** à l'issue des qualifications sera qualifiée pour la Finale de Ligue.

9.3. CLASSEMENT DE LA FINALE DE LIGUE

La finale se déroulera selon la même formule de jeu que les étapes qualificatives.
Le classement par équipes sera établi selon les scores réalisés sur les 9 trous.

10. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le **Comité de l'épreuve** est composé de :

- o 1 représentant du Club
- o 1 représentant du Comité Départemental des Yvelines et/ou de la Ligue
- o 1 arbitre

Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.

11. PRIX

Le Comité des Yvelines récompensera **la meilleure école de golf de chaque étape.**



Comité Départemental de Golf des Yvelines

CHALLENGE DES ECOLES DE GOLF

QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES

FICHE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CLUB DE :

Confirme l'inscription d'une équipe au Challenge des écoles de golf
(droits d'inscription : 30 euros)

Pour valider notre inscription, merci de nous régler les droits d'inscriptions de préférence par virement (ou par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf des Yvelines).

Lors du virement, précisez bien votre numéro de club. Merci

Ci-dessous nos coordonnées bancaires :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
COMITE DPT GOLF 78

Domiciliation
**SG ST QUENTIN EN YVELINE (02190)
15 PL GEORGES POMPIDOU
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	02190	00037260185	93

IBAN : **FR76 3000 3021 9000 0372 6018 593**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

P.-S. : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ENVOI EST FIXEE AU 26 MAI 2021



Comité Départemental de Golf des Yvelines

CHALLENGE DES ECOLES DE GOLF 2021

A FAIRE PARVENIR PAR MAIL AU COMITE LE VENDREDI PRECEDENT LE TOUR CONCERNE

CLUB DE :

Tour 1

Tour 2

Finale

COMPOSITION DE L'EQUIPE

(Les 6 équipiers doivent figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet)

	Nom	Prénom	Index arrondis
N° 1			
	Total des Index		
N° 2			
	Total des Index		
N° 3			
	Total des Index		

NOM ET SIGNATURE DU CAPITAINE :